

free

DOSSIER D'INFORMATION

MAIRIE



free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 34074_003_02
ADRESSE DU SITE : Route départementale n°36
COMMUNE : 34460 CESSENON-SUR-ORB
DATE : 25/04/2025

| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	CESSENON-SUR-ORB
NOM DU SITE :	ZB ND CESSENON SUR ORB GOURNIER DPT
CODE SITE :	34074_003_02
ADRESSE :	Route départementale n°36 - 34460 CESSENON-SUR-ORB
TYPE DE SUPPORT :	Pylône autostable
PROJET DE :	Nouvelle antenne relais
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 661404.66, Y = 1826380.76 Longitude : 3.093846, Latitude : 43.436921

| CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Thomas GROSPIRON Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	tgrospiron@free-mobile.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	5
3. Calendrier indicatif du projet	8
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	8
5. Plan de situation à l'échelle	9
6. Plan de cadastre	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	11
8. Déclaration ANFR	14
9. Plans du projet	15
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	22
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	22
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	23
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	24



13F1330058X0000110420

1. Synthèse et motivation du projet

Dans le cadre de ses licences 3G (Haut Débit Mobile) et 4G (Très haut Débit mobile), Free Mobile s'est engagé à répondre à la forte demande de la population en faveur de l'Internet mobile et aux attentes des consommateurs, en proposant des services innovants, simples et accessibles.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires Free Mobile est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut Débit Mobile (3G) et du Très Haut Débit Mobile (4G) dans l'ensemble des territoires.

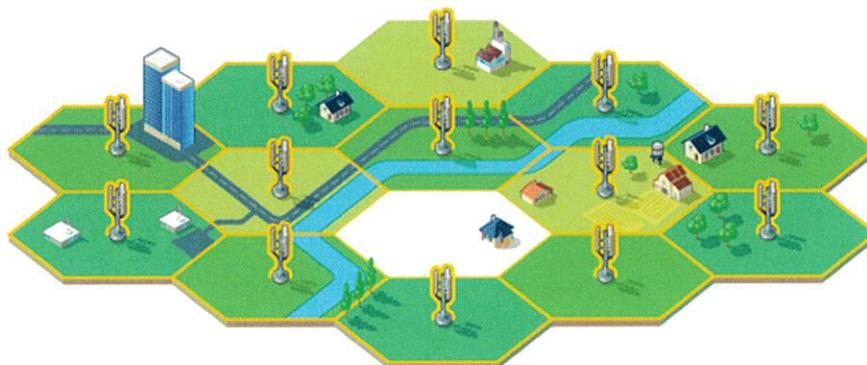
Dans le cadre de ses licences d'opérateur mobile, Free Mobile a, envers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), des **obligations de couverture de population, notamment la prochaine échéance, en janvier 2027, de 98 % de couverture de la population en 4G** par ses antennes relais.

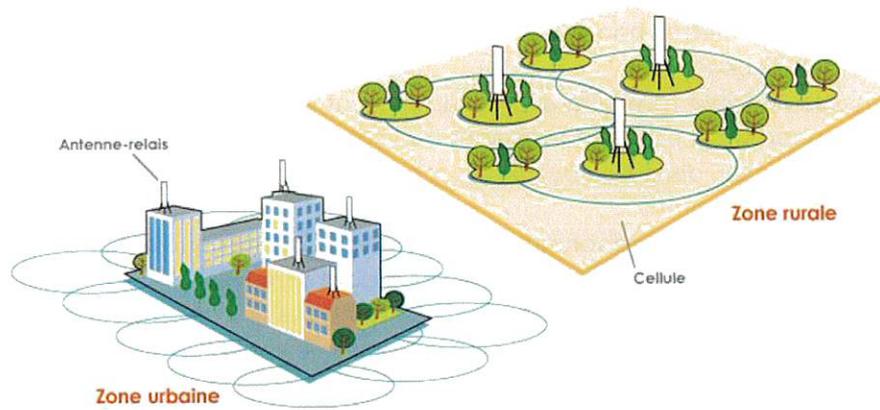
Free Mobile est également impliqué dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

Dans le cadre des extensions du programme « zones blanches centre-bourg » de 2016 et 2017, plus de 500 communes ont été identifiées afin de pouvoir bénéficier de services de téléphonie mobile 3G dans les prochains mois. Free Mobile assurera le déploiement sur plus de la moitié d'entre elles. Par ailleurs, les services Free Mobile ont été rendus accessibles sur l'ensemble des communes qui ont été équipées à l'occasion des programmes précédents soit près 3500 communes.

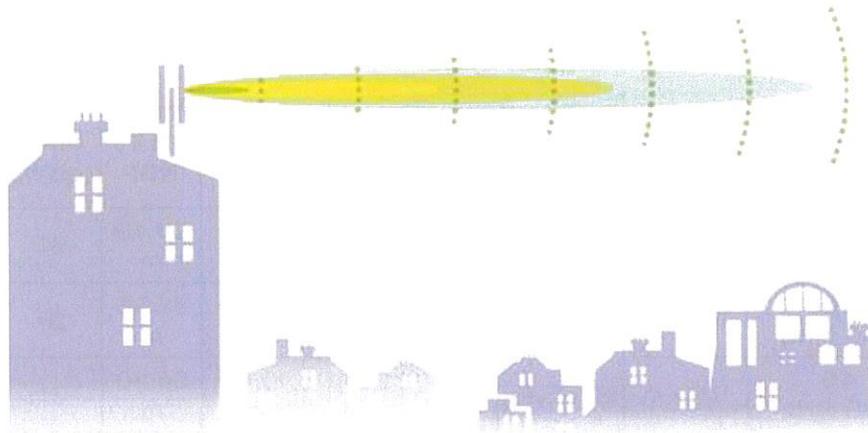
Free Mobile participe également aux dispositifs des sites stratégiques et au guichet France Mobile permettant d'assurer la couverture de zones hors des centre-bourg.

Pour réaliser la couverture en services de communications et services mobiles, des antennes-relais doivent être déployées, et émettre dans les fréquences correspondant aux différentes technologies, selon un maillage sous forme de nid d'abeille. Ce maillage dépend notamment de la densité de population et de l'intensité des usages dans la zone à desservir. Cf. schémas ci-dessous à titre indicatif.





L'antenne-relais émet des ondes dans une direction privilégiée. Ce faisceau peut être comparé à celui d'un phare qui éclaire la mer. Les faisceaux principaux de l'antenne sont directifs et très fins (6 degrés environ) dans le plan vertical. L'intensité du faisceau diminue très rapidement (en fonction du carré de la distance) en s'éloignant de l'émetteur. Cf. schéma ci-dessous à titre indicatif.



Dans la vie du réseau, sur des antennes existantes, des fréquences nouvelles peuvent devoir être installées, notamment pour répondre aux besoins d'usage des services de communication et d'Internet mobiles ou au développement de nouvelles technologies. Ces ajouts de fréquences qui nécessitent, pour être mis en service, une autorisation d'émettre de la part de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), sont considérés comme des modifications substantielles.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation d'une antenne relais au titre du dispositif de couverture ciblée afin d'apporter la couverture mobile pour les services 3G et 4G à la commune de Cessenon sur Orb.

Cette installation en « RAN SHARING » (partage des infrastructures actives), permettra aux services 3G et 4G des 3 autres opérateurs d'être implantés sur cette antenne et rendus disponibles.



Projet de pylône de 12 mètres non soumis à autorisation, suivant l'article R.421-2 a) du code de l'urbanisme qui dispose :

« Sont dispensées de toute formalité au titre du présent code, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf lorsqu'ils sont implantés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé ou en instance de classement :

a) Les constructions nouvelles répondant aux critères cumulatifs suivants :

- une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à douze mètres ;
- une emprise au sol inférieure ou égale à cinq mètres carrés ;
- une surface de plancher inférieure ou égale à cinq mètres carrés ».

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 2	À modifier : 0
Type		Panneau	
Technologies		3G / 4G	
Azimuts (S1/S2/S3)		90° 260°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
90°	4G 700 MHz	11,95 m	87,95 m	9.4 m	85,40 m	10.40 m	86.40 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	11,95 m	87,95 m	9.4 m	85,40 m	10.40 m	86.40 m	29	26.85	6°
260°	4G 700 MHz	11,95 m	87,95 m	9.4 m	85,40 m	10.40 m	86.40 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	11,95 m	87,95 m	9.4 m	85,40 m	10.40 m	86.40 m	29	26.85	6°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

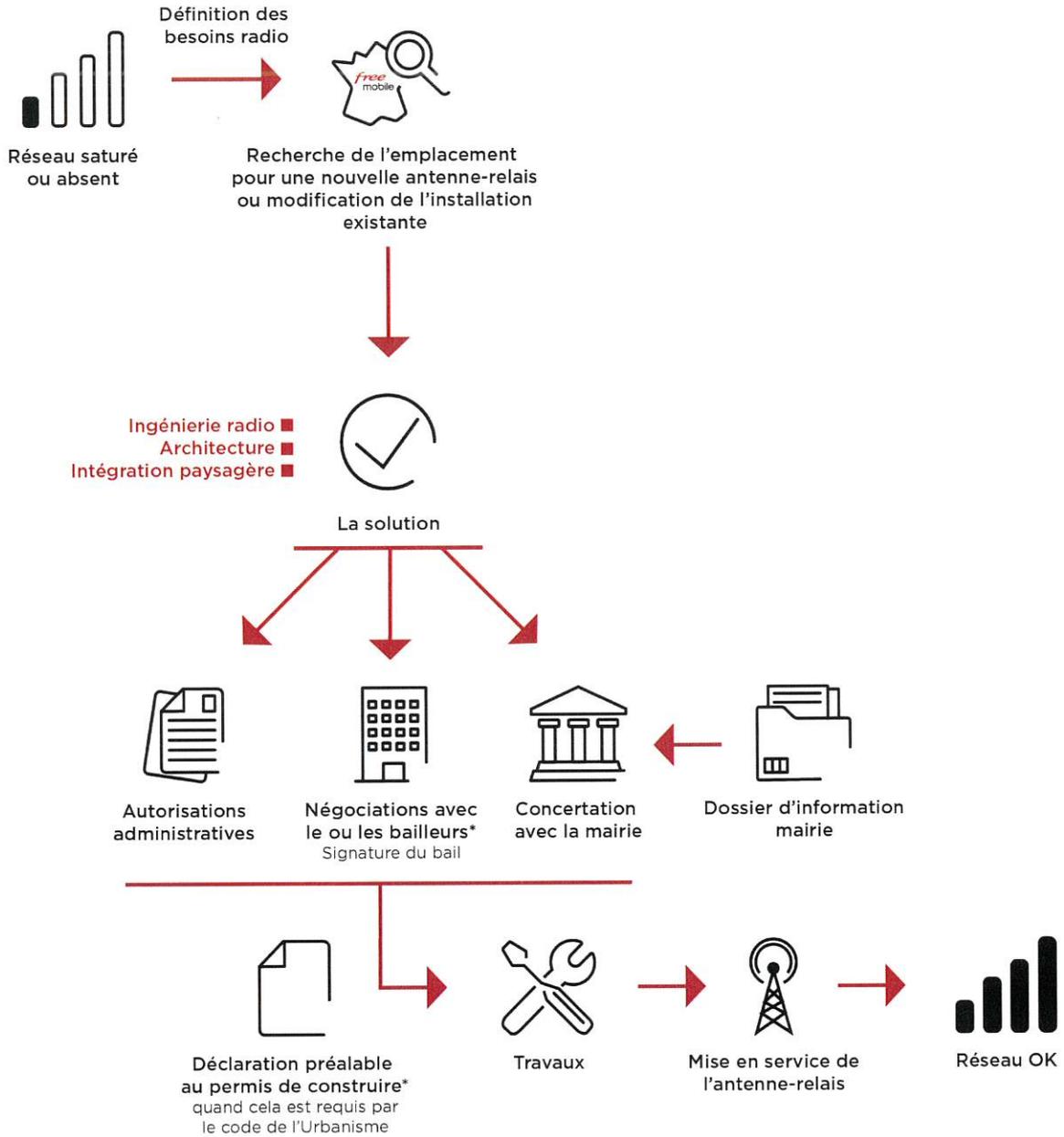
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire



13P1330058X0000110620

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Avril 2025
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Juin 2025
Début des travaux (prévisionnel)	Août 2025
Mise en service, au plus tard	Novembre 2025

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Route départementale n°36
34460 CESSNON-SUR-ORB

Coordonnées

Lambert II étendu

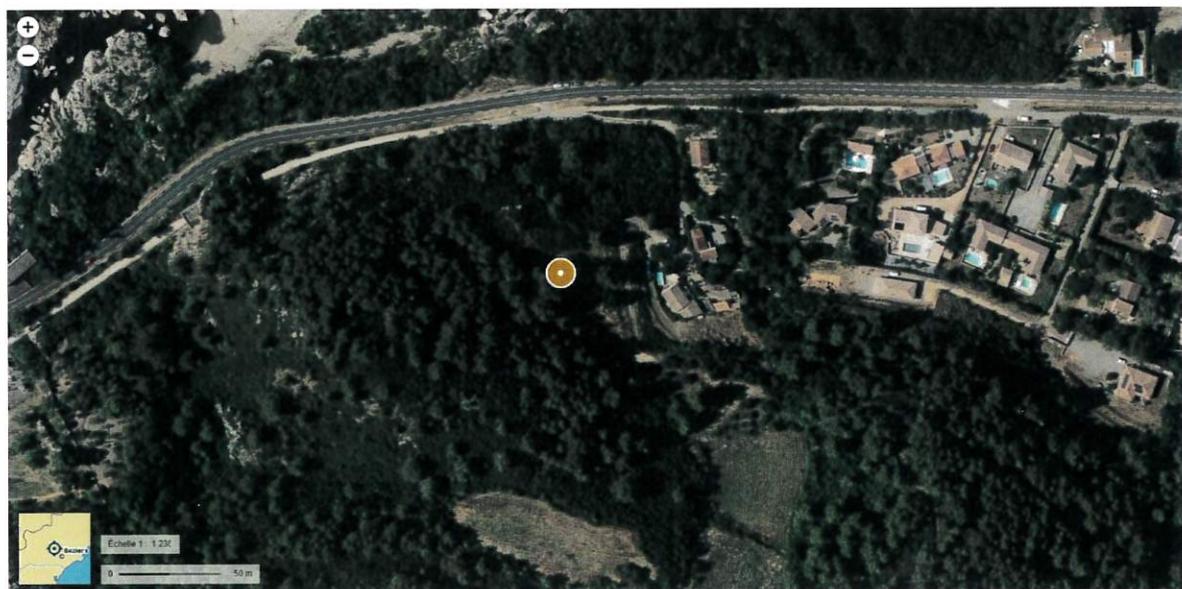
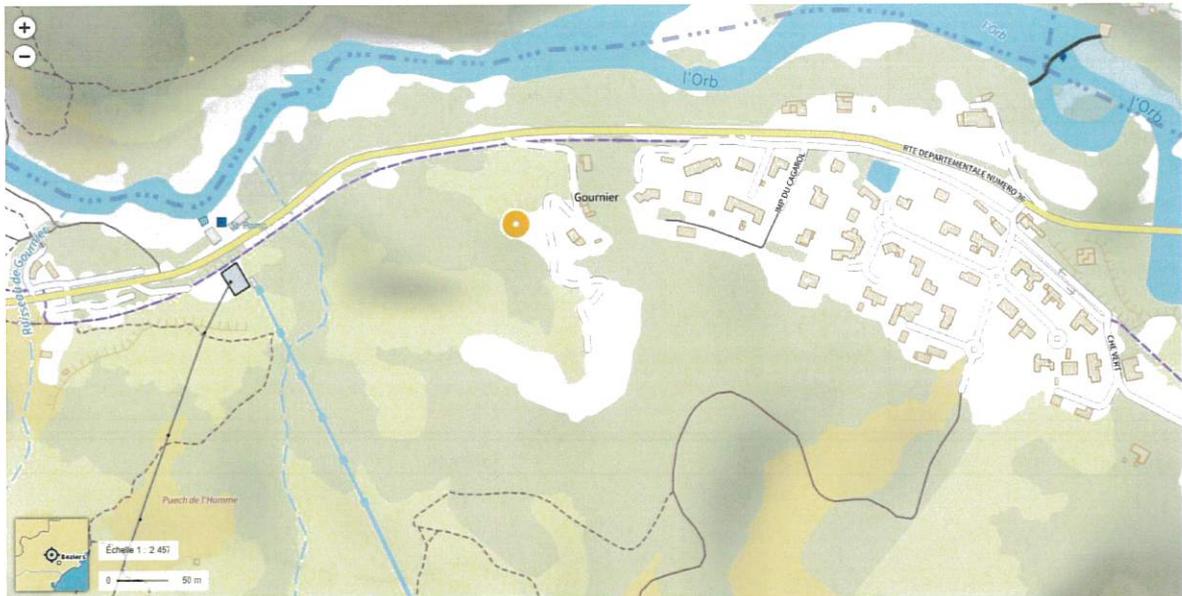
X = 661404.66
Y = 1826380.76

WGS 84

Longitude : 3.093846
Latitude : 43.436921

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation



Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

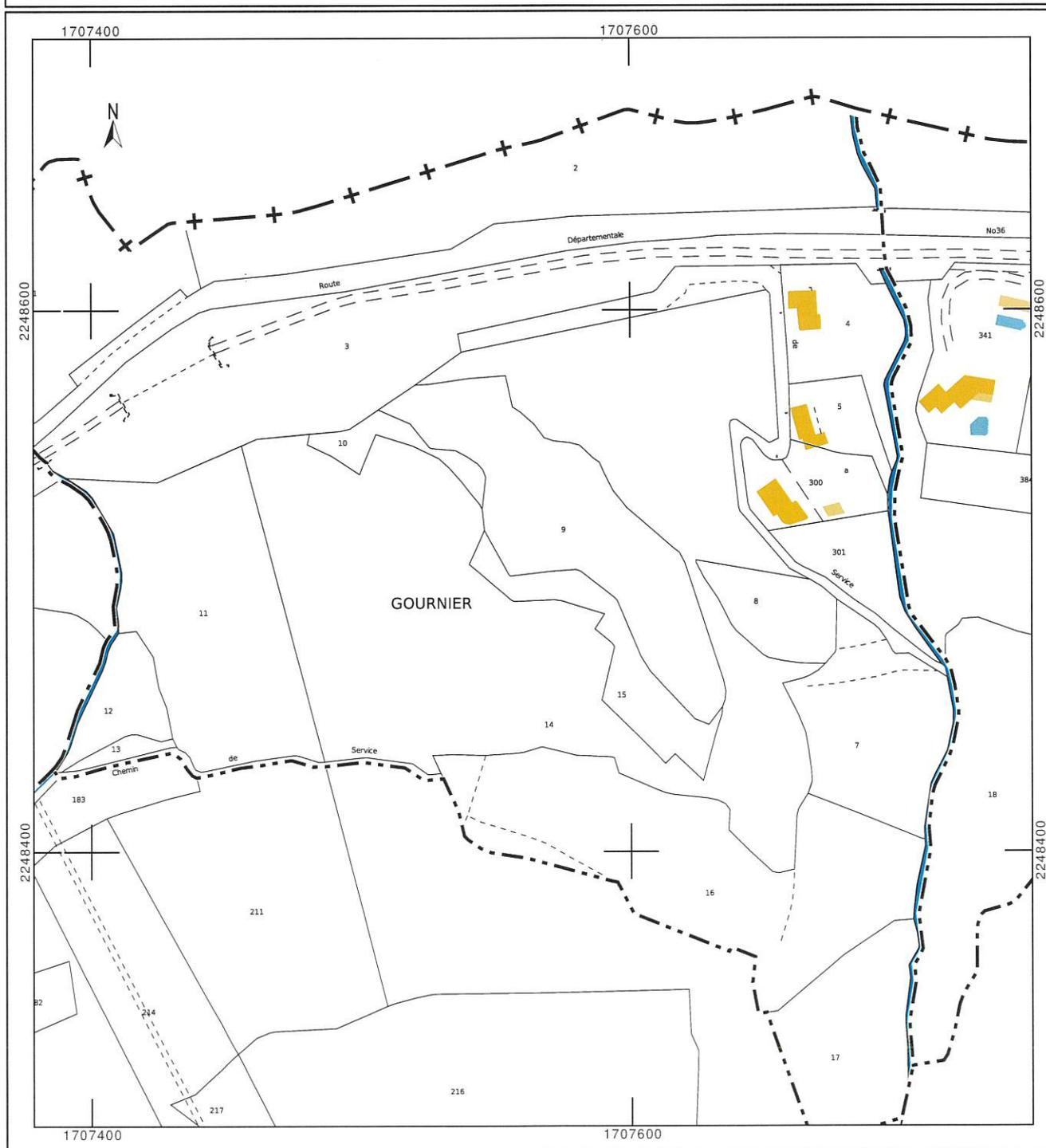
Emplacement du projet



13P1330058X0000110720

6. Plan de cadastre

Département : HERAULT	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SDIF BEZIERS 9-11 avenue Pierre Verdier 34537 34537 BEZIERS CEDEX tél. 04 67 35 69 03 -fax sdif34.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr
Commune : CESSENON SUR ORB		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Section : BN Feuille : 000 BN 01		
Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2000		
Date d'édition : 03/01/2025 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		



7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Photographie du projet avant et après les travaux

Prises de vue



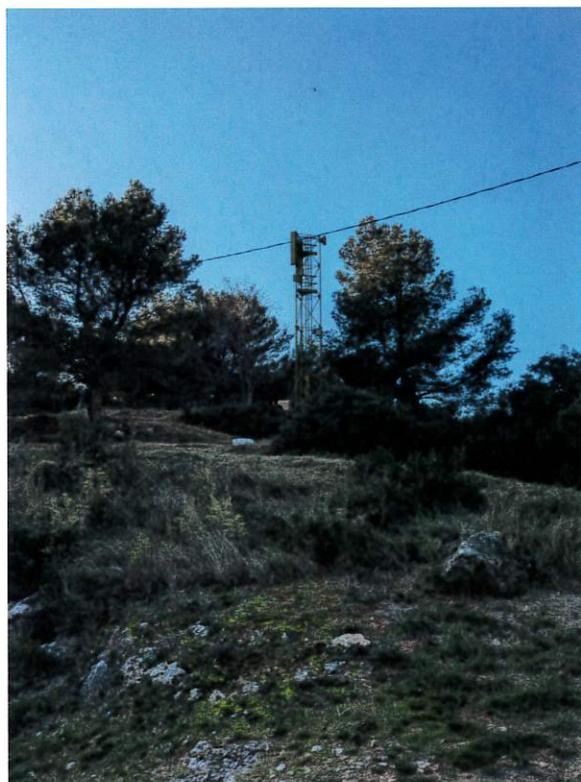
13P1330058X0000110820

Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité balisé accessible au public**

oui non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

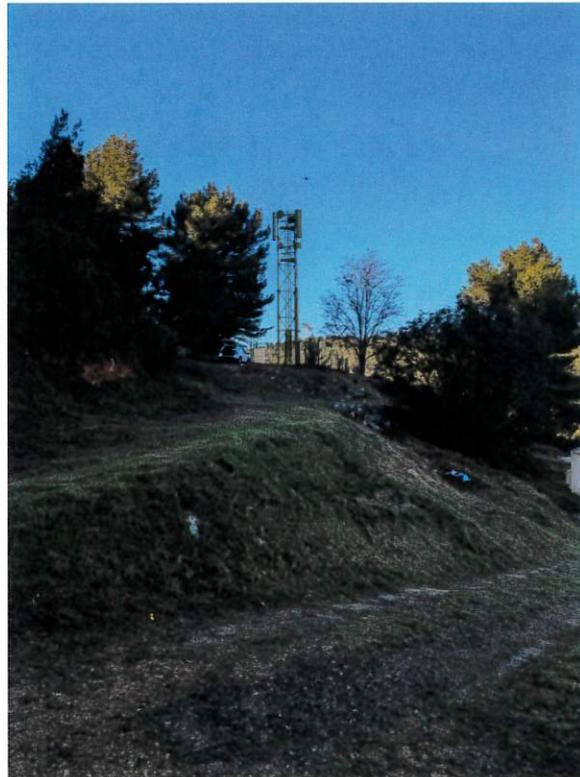
oui non

Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



13P1330058X0000110920

9. Plans du projet

NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
01	NOMENCLATURE	OK
02	PLAN DE SITUATION	OK
03	PLAN DE MASSE EXISTANT	OK
04	PLAN DE MASSE PROJET	OK
05	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
06	PLAN D'ELAVATION PROJET	OK

GRILLE D'EVOLUTION				
Indice	Date	Dessinateur	Désignation	Nom Entreprise
A	12/03/2025	L.C	Emission Originale	Freemobile
B	12/03/2025	L.C	Ajout surfaces louées	Freemobile

ZB ND CESSENON SUR ORB GOURNIER DPT



Route Départementale n°36

ID : 34074_003_02

34460 - CESSENON-SUR-ORB

Dessin : L.C

N° FOLIO : 1

NOMENCLATURE

Date : 12/03/2025

DOSSIER : DIM

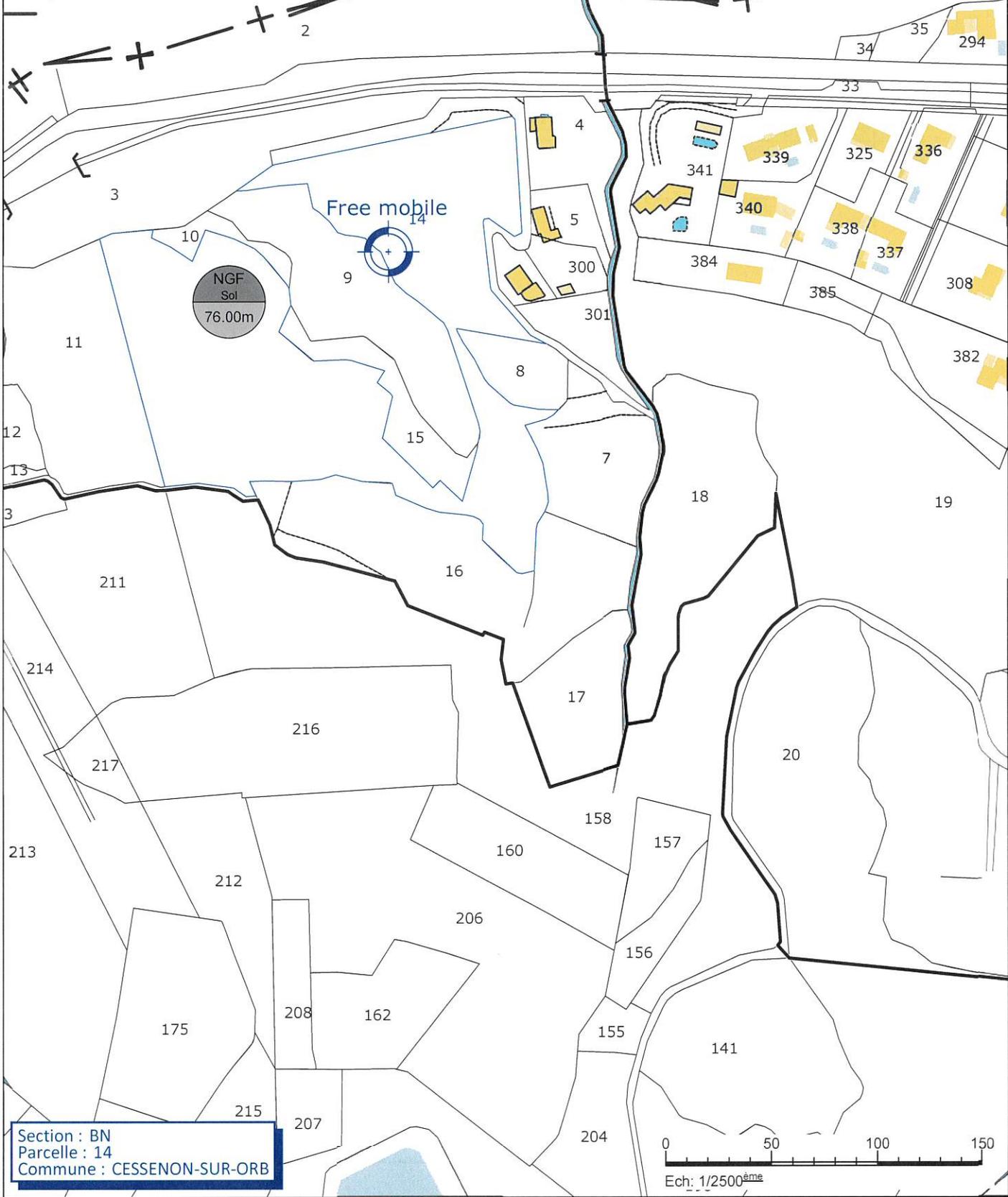
INDICE : B

FICHIER : 34074_003_02 ZB ND CESSENON SUR ORB GOURNIER DPT.dwg

VER : -



free

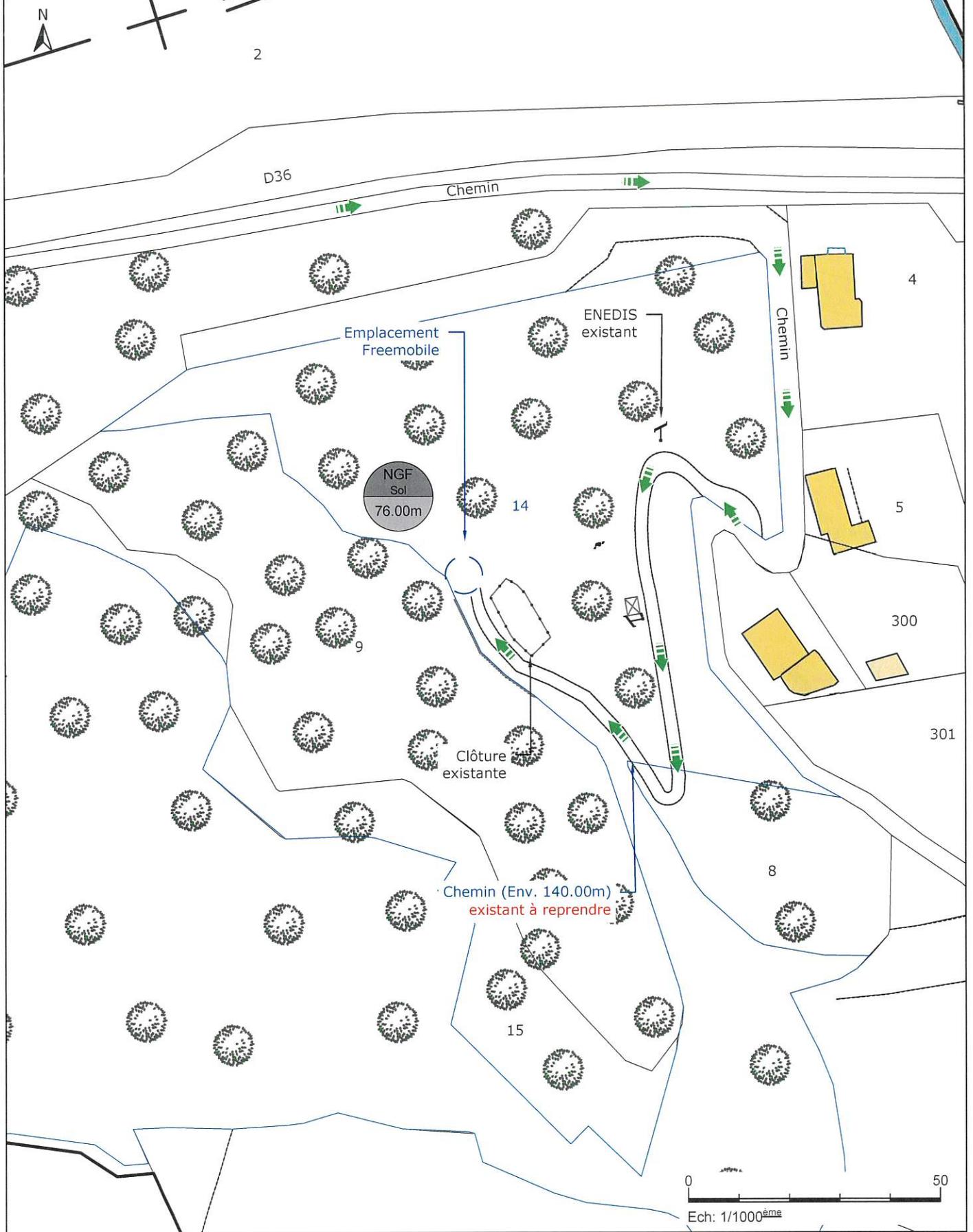


Section : BN
 Parcelle : 14
 Commune : CESSENON-SUR-ORB

ZB ND CESSENON SUR ORB GOURNIER DPT

	Route Départementale n°36		ID : 34074_003_02
	34460 - CESSENON-SUR-ORB		Dessin : L.C
N° FOLIO : 2	PLAN DE SITUATION		Date : 12/03/2025
DOSSIER : DIM	INDICE : B	FICHIER : 34074_003_02 ZB ND CESSENON SUR ORB GOURNIER DPT.dwg	Ech : 1/2500

free



13F1330058X0000111120

ZB ND CESSON SUR ORB GOURNIER DPT

	Route Départementale n°36		ID : 34074_003_02
	34460 - CESSON-SUR-ORB		Dessin : L.C
	N° FOLIO : 3	PLAN DE MASSE EXISTANT	
DOSSIER : DIM	INDICE : B	FICHIER : 34074_003_02 ZB ND CESSON SUR ORB GOURNIER DPT.dwg	Ech : 1/1000

free



2

Pylône et aériens Freemobile peint en vert RAL 6011

Départementale

4

ENEDIS existant

5

Adduction Freemobile sous réserve de VT "ENEDIS"

300

301

de

Pylône Freemobile Ht: 11.40m
Ht Sommitale: 11.95m

9

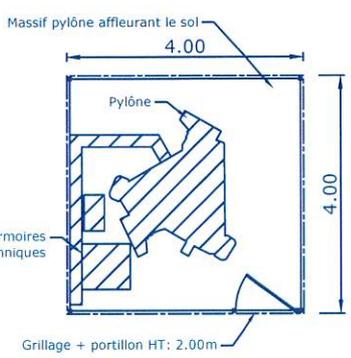
Chemin existant à reprendre

8

15

7

Détail de l'emprise au sol des équipements Freemobile 1/125eme



L'emprise au sol des équipements Freemobile sera de 5.00m²



ZB ND CESSENON SUR ORB GOURNIER DPT



Route Départementale n°36

ID : 34074_003_02

34460 - CESSENON-SUR-ORB

Dessin : L.C

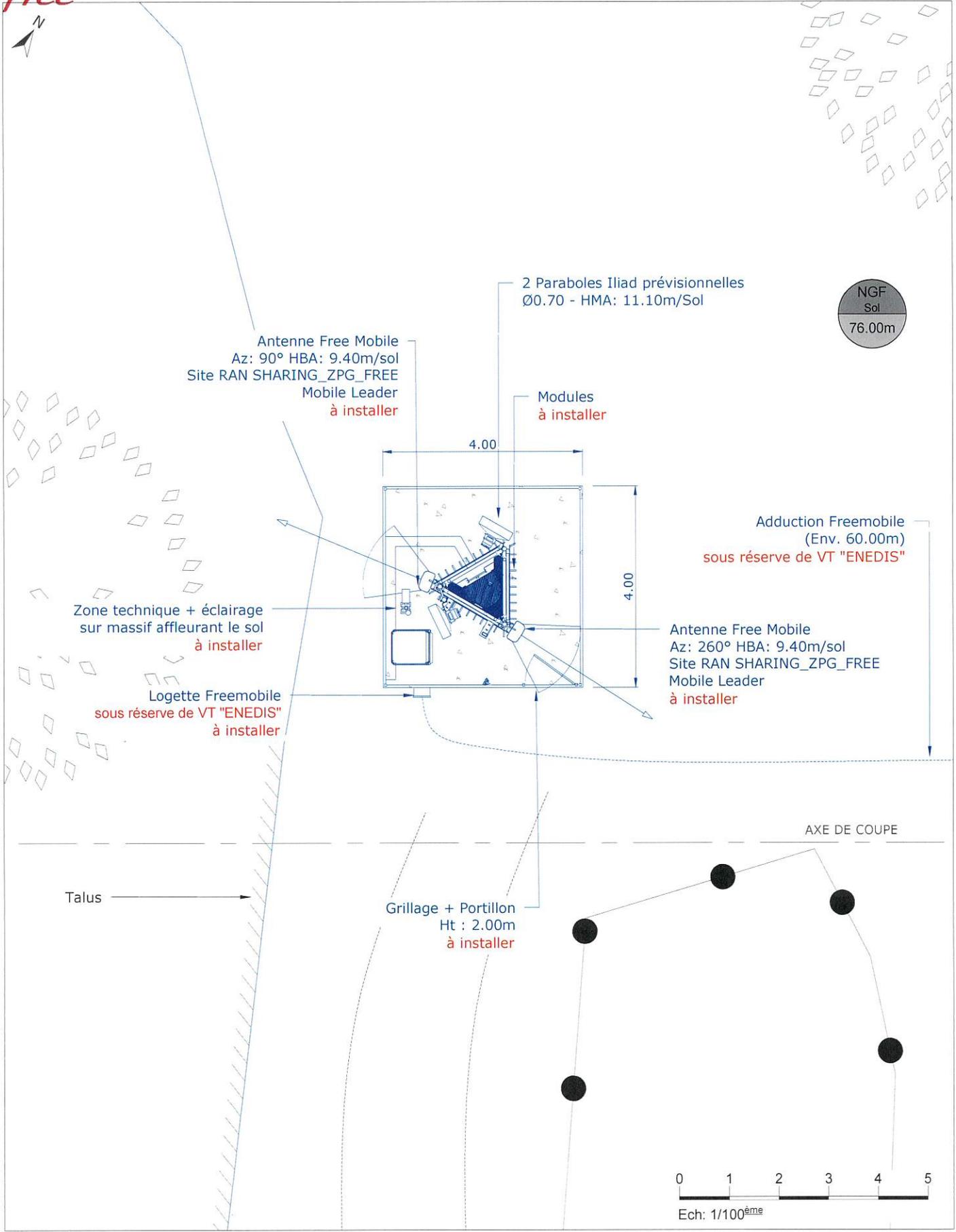
N° FOLIO : 4.1

PLAN DE MASSE PROJET

Date : 12/03/2025

DOSSIER : DIM | INDICE : B | FICHIER : 34074_003_02_ZB_ND_CESSENON_SUR_ORB_GOURNIER_DPT.dwg | Ech : 1/1000

free



Antenne Free Mobile
Az: 90° HBA: 9.40m/sol
Site RAN SHARING_ZPG_FREE
Mobile Leader
à installer

2 Paraboles Iliad prévisionnelles
Ø0.70 - HMA: 11.10m/Sol

Modules
à installer

NGF
Sol
76.00m

Zone technique + éclairage
sur massif affleurant le sol
à installer

Logette Freemobile
sous réserve de VT "ENEDIS"
à installer

Adduction Freemobile
(Env. 60.00m)
sous réserve de VT "ENEDIS"

Antenne Free Mobile
Az: 260° HBA: 9.40m/sol
Site RAN SHARING_ZPG_FREE
Mobile Leader
à installer

Grillage + Portillon
Ht : 2.00m
à installer

AXE DE COUPE

Talus

0 1 2 3 4 5
Ech: 1/100^{ème}

ZB ND CESSENON SUR ORB GOURNIER DPT

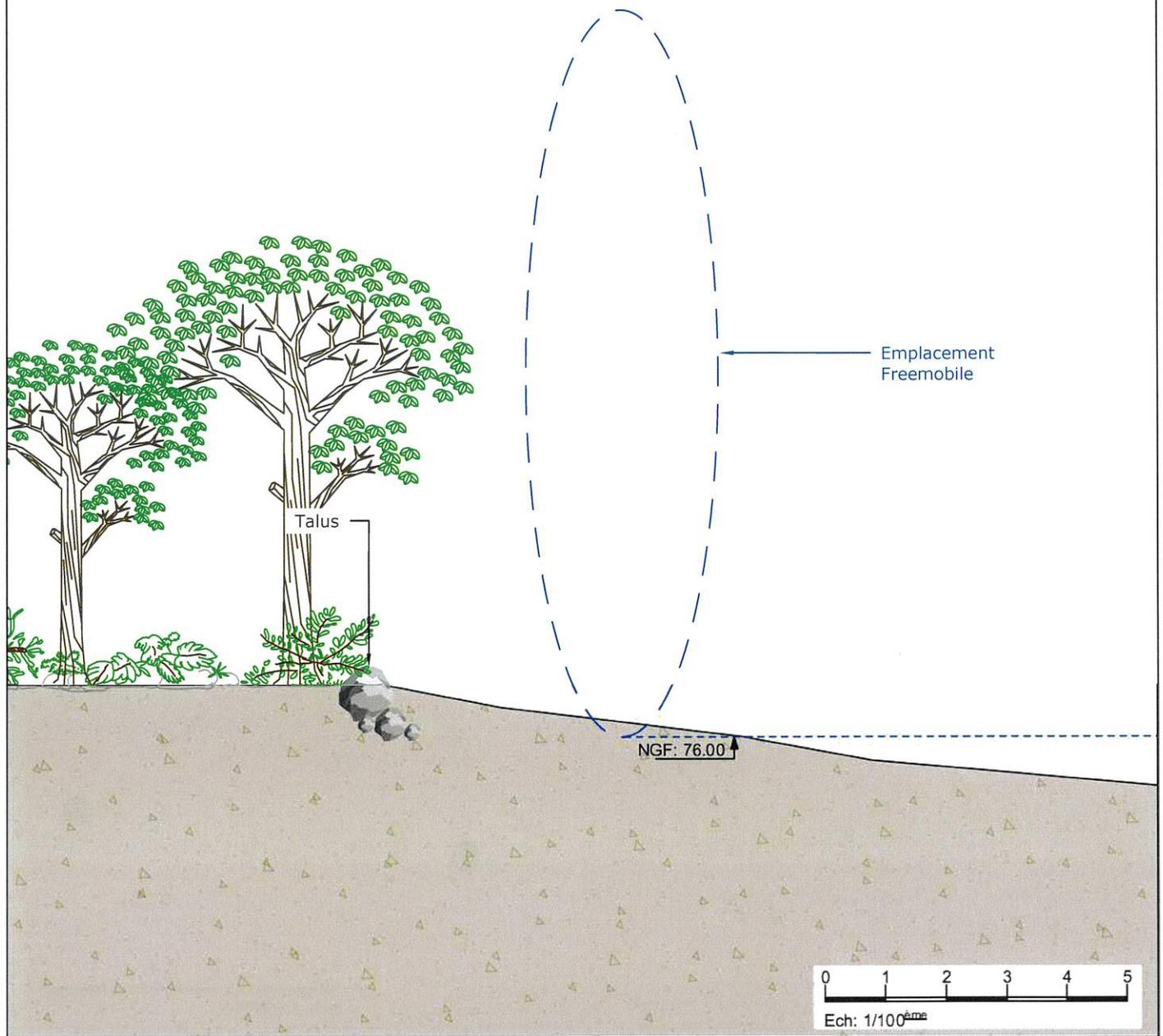


Route Départementale n°36
34460 - CESSENON-SUR-ORB
N° FOLIO : 4.2

ID : 34074_003_02
Dessin : L.C
Date : 12/03/2025

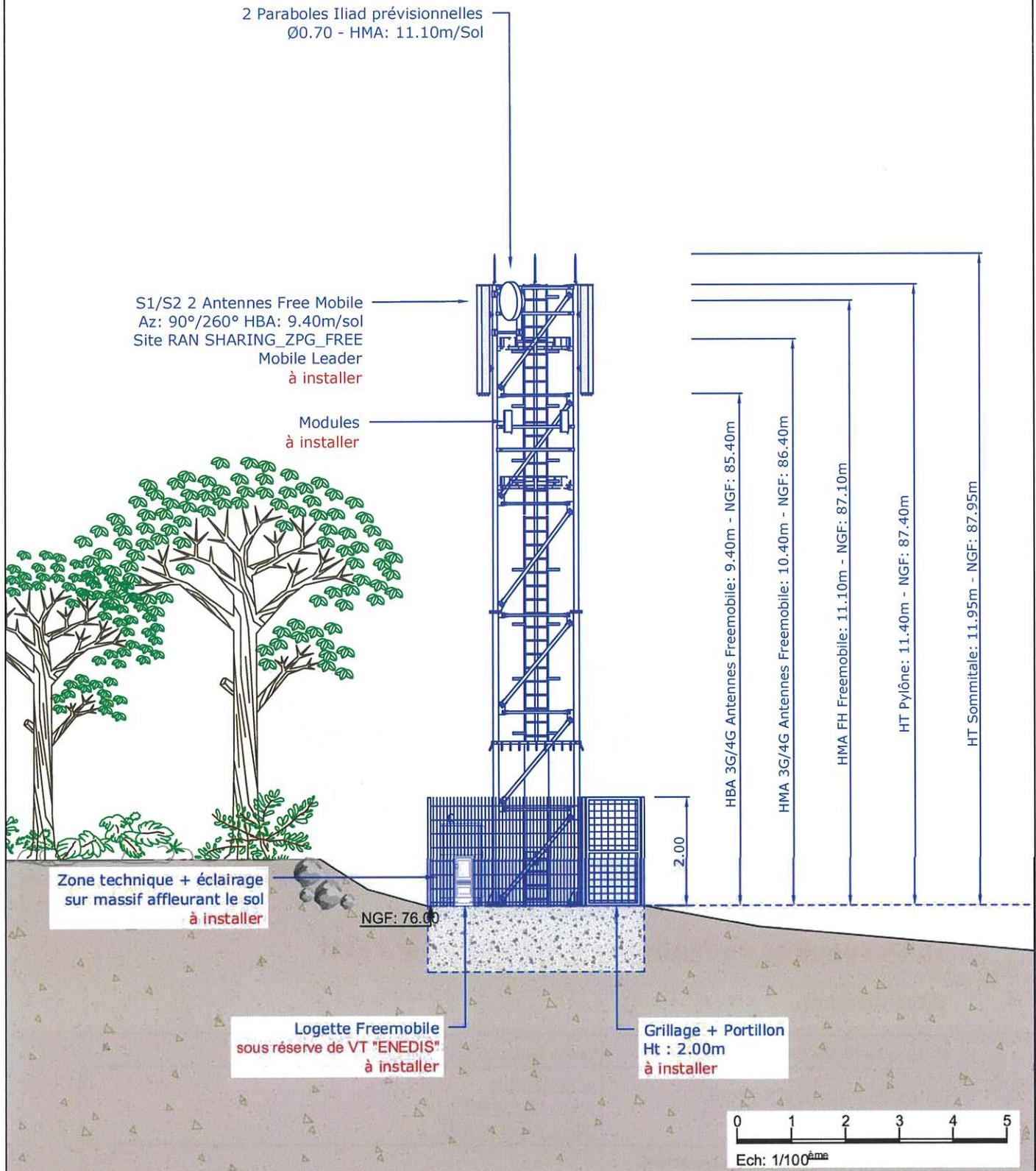
1341330058X0000111220

free



ZB ND CESSENON SUR ORB GOURNIER DPT

	Route Départementale n°36	ID : 34074_003_02
	34460 - CESSENON-SUR-ORB	Dessin : L.C
N° FOLIO : 5	ELEVATION EXISTANT	Date : 12/03/2025
DOSSIER : DIM	INDICE : B	FICHIER : 34074_003_02 ZB ND CESSENON SUR ORB GOURNIER DPT.dwg
		Ech : 1/100

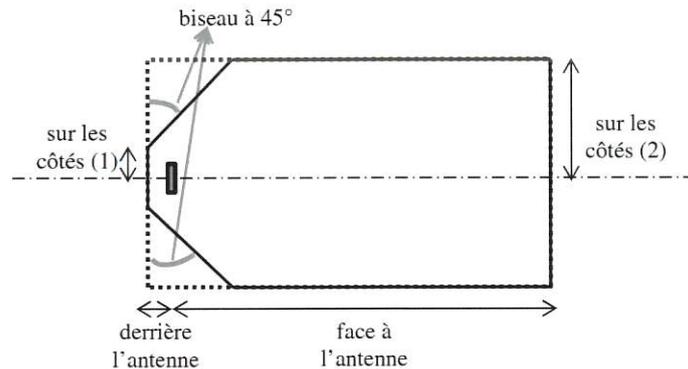


13P1330058X0000111320

ZB ND CESSENON SUR ORB GOURNIER DPT			
	Route Départementale n°36		ID : 34074_003_02
	34460 - CESSENON-SUR-ORB		Dessin : L.C
N° FOLIO : 6	ELEVATION PROJET		Date : 12/03/2025
DOSSIER : DIM	INDICE : B	FICHIER : 34074_003_02 ZB ND CESSENON SUR ORB GOURNIER DPT.dwg	Ech : 1/100

10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expacement/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que « cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population »

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale



de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.